

## **Modification à la transmission électronique des avis de dépôt**

La Régie vous avise, qu'à compter de la semaine du 18 octobre 2015, les avis de dépôt pour les professionnels et denturologistes inscrits aux services en ligne seront disponibles **le vendredi à 8 h** plutôt que le jeudi.

Comme à l'habitude, le virement bancaire sera effectué le mardi suivant l'avis de dépôt.

16 octobre 2015